

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU 7 FEVRIER 2011

---

L'an deux mil onze, le sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, DÉZÉ, LAVIELLE, BATONNEAU, BENESTON, Mrs BOISDRON, POTIRON, GILBERTON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

Etait excusée : Mme PAINBLANC

En préambule, Madame le Maire remercie les conseillers municipaux pour l'organisation de la cérémonie des vœux, de la Grande Saint Vincent et pour la distribution du Bulletin municipal dans les boîtes à lettres des habitants.

Il est donné lecture de la séance du 06 décembre 2010, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET AUX MAIRES ADJOINTS.**

➤ Monsieur BOISDRON fait le point sur les dossiers voirie en cours, il précise que la société EUROVIA procédera à un nouveau balayage de la rue aux Loups en attendant de pouvoir procéder à la réfection totale dès que les conditions climatiques le permettront. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques étant achevé, l'éclairage public a pu être implanté rue du Petit Clocher et l'entreprise HARDOUIN a pu procéder aux finitions des trottoirs. Les travaux d'implantation d'un plateau ralentisseur rue du côteau débiteront prochainement.

Suite à la commande groupée des communes du Bourgueillois passée par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, l'étude d'accessibilité confiée à la société VERITAS a été lancée ce jour.

➤ Madame FRAISSE informe le conseil municipal que le locataire du logement situé rue de l'ancienne mairie a donné son congé.

➤ Madame CHILON indique que les rencontres annuelles avec les Associations se dérouleront début mars. Tous les présidents(es) d'associations seront destinataires d'un courrier d'invitation.

➤ Monsieur POTIRON indique que tous les habitants du village recevront un courrier d'information présentant dans le détail, les modifications du fonctionnement du service du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Protection de l'Environnement (SMIPE). Les conseillers municipaux décident de procéder eux-mêmes à la distribution de ce courrier pour être certains que tous les habitants en soient destinataires (y compris les « stop pub »).

➤ Madame le maire présente le projet porté par les enseignantes et les élèves du CP et du CE1 de l'école de Benais visant à obtenir le label « ECO ECOLE ». Cette démarche est accompagnée par le SMIPE et le PNR. Les enseignantes et les élèves ont convié les partenaires au comité de pilotage qui s'est tenu le

28 janvier dernier, les enfants ont présenté le diagnostic qu'ils ont réalisé sur la quantité et la nature des déchets émis à l'école et à la cantine scolaire. Convaincu par la démarche proposée par l'école, le conseil municipal propose d'équiper chaque classe d'un bac « bleu » pour recueillir le papier à recycler et un bac « jaune » destiné à recueillir les cartons fins. Le conseil municipal sera tenu informé de l'avancée du projet.

### **ELABORATION DU P.L.U.**

Madame le maire donne le compte-rendu de la réunion qu'elle a eu avec les services de l'Etat concernant la fin de la procédure de PLU. Il s'avère indispensable de solliciter l'assistance d'un cabinet spécialisé pour intégrer la réflexion des élus menée depuis deux ans, les obligations du « GRENELLE II » et clôturer le P.L.U.

En effet la réflexion des élus a conduit à une modification importante du projet pour revenir à un document en harmonie avec le développement raisonnable du village. Le conseil municipal est favorable à cette démarche. Madame le maire donne lecture du cahier des charges qui permettra de lancer la consultation. Le conseil municipal devra provisionner cette dépense sur le budget primitif 2011.

Suite au rendez-vous pris avec Monsieur le Sous Préfet, une demande de financement complémentaire sera adressée aux services de l'Etat. La procédure pourra ainsi être terminée fin 2011 ou tout début 2012 mais nécessitera de nouveau un investissement important de la part des élus sur ce projet.

Le conseil municipal valide cette démarche et autorise Madame le maire à mener à bien ce projet avec le soutien technique des services de l'Etat.

### **APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 04 février 2011 concernant les avenants des lots maçonnerie et charpente-couverture dans le cadre du programme de travaux d'aménagement des locaux de la mairie et de ses deux salles contigües : de mauvaises surprises sont apparues sur le chantier dans l'ex local technique (mur qui soutient la poutre de l'étage fissuré, plafond avec solive manquante + fuite d'eau très ancienne, assises de fenêtres non exploitables, deux poteaux prévus au milieu de la pièce qui posent problème...).

Le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- ☞ Entreprise ROCHER à SAINT GERMAIN SUR VIENNE, fourniture et pose de solives, pour un montant de 514,60 € HT ; 615,46 € TTC ;
- ☞ Entreprise HORY CHAUVELIN à AVOINE, renfort de la poutre bois centrale, pour un montant de 5 280,00 € HT ; 6 314,88 € TTC ;
- ☞ Entreprise HORY CHAUVELIN à AVOINE, reprise de maçonnerie sous poutre centrale, pour un montant de 3 283,50 € HT ; 3 927,07 € TTC ;
- ☞ Entreprise HORY CHAUVELIN à AVOINE, remplacement pierre de tuffeau façade Est, pour un montant de 2 046,51 € HT ; 2 447,63 € TTC ;
- ☞ Entreprise HORY CHAUVELIN à AVOINE, fourniture et pose d'appuis fenêtres salle des mariages façade Ouest et Est, pour un montant de 2 147,81 € HT ; 2 568,78 € TTC.

### **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Madame FRAISSE donne connaissance au Conseil Municipal de différents devis concernant la mission de contrôle technique de type L + LE + SEI + HAND + ATT-HAND 2 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie.

La mission L est relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables, la mission LE comprend le diagnostic préalable des existants, la mission SEI est relative à la sécurité des

personnes dans les ERP (établissements recevant du public), la mission HAND est relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées et l'ATT-HAND 2 consiste en une vérification exhaustive à la réception des travaux, avec remise d'une attestation de conformité à la nouvelle réglementation handicapée, qui doit être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux.

Le devis de QUALICONSULT de SAINT CYR SUR LOIRE 37 pour un montant de 4 680 € H.T. soit 5 597.28 € T.T.C. a été retenu pour cette mission.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention avec QUALICONSULT de SAINT CYR SUR LOIRE 37

### **INDEMNISATION COORDINATEUR RECENSEMENT**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le recensement de la population sur la commune va se terminer le 20 février. Pour mener à bien cette tâche, deux agents recenseurs ont été recrutés et un coordinateur a été nommé. Madame Nelly LAVIELLE s'est acquittée de ce travail avec sérieux et compte tenu du temps passé (environ 42 H y compris la formation), Madame le Maire propose que lui soit versée une compensation.

Le Conseil Municipal décide de lui allouer une indemnité forfaitaire de 450 € nette.

### **DEMANDE D'AVIS SUR LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EN CHARGE D'EVALUER LE SERVICE DE PIEGEAGE DES RAGONDINS AU SEIN DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'AUTHION**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du courrier adressé par le Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du Bassin de l'Authion, délivre un avis favorable aux propositions formulées par la commission en charge d'évaluer le service de piégeage des ragondins sur un principe de mutualisation entre les communes concernées.

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)**

Le Comité Syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de CHATILLON SUR INDRE et la prise de compétence éclairage public.

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☞ approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

### **FORÊT COMMUNALE**

Madame le maire donne connaissance du bilan de Gestion 2010 et détaille le programme d'actions proposé pour 2011 dans le cadre de la gestion de la forêt communale par l'ONF. Elle donne lecture du courrier adressé Monsieur Philippe TAILLEFERT, responsable ONF chargé de notre forêt communale depuis 22 ans informant la municipalité de sa mutation prochaine. Le conseil municipal confie à madame le maire le soin de remercier Monsieur TAILLEFERT au nom de la municipalité pour la qualité du travail accompli.

## **PERMANENCES POUR LES ELECTIONS CANTONALES**

Dans le cadre des prochaines élections cantonales, le conseil municipal fixe le calendrier des permanences pour l'organisation des bureaux de vote les 20 et 27 mars 2011 :

### **DIMANCHE 20 MARS 2011 :**

8h00 à 10h30 : Françoise DEZE, Cyrille HALLIEN, Luc GILBERTON  
10h30 à 13h00 : Marie Neige FRAISSE, Michel GUILBAUD, Claude BOISDRON  
13h00 à 15h30 : Chrystèle BENESTON, Nelly LAVIELLE, Stéphanie RIOCREUX  
15h30 à 18h00 : Michèle CHILON, Catherine BATONNEAU, Thierry POTIRON

### **DIMANCHE 27 MARS 2011 :**

8h00 à 10h30 : Françoise DEZE, Pierre NION, Luc GILBERTON  
10h30 à 13h00 : Marie Neige FRAISSE, Nelly LAVIELLE, Cyrille HALLIEN  
13h00 à 15h30 : Catherine BATONNEAU, Claude BOISDRON, Stéphanie RIOCREUX  
15h30 à 18h00 : Michèle CHILON, Chrystèle BENESTON, Thierry POTIRON

## **MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE LORS D'OBSEQUES CIVILES**

Alors que les obsèques religieuses sont organisées dans un cadre abrité et propice au recueillement, les obsèques civiles ne disposent d'aucune structure permettant d'accueillir celles et ceux qui, par leur présence, veulent apporter leur témoignage de soutien à une famille dans la peine.

Le conseil municipal, dans un souci d'équité, décide de mettre gratuitement à la disposition des familles dont le défunt est inhumé dans le village, une salle communale neutre, susceptible de les accueillir afin de se recueillir.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le maire précise que le contrat de l'agent remplaçant de Monsieur AUCHER est prolongé au 15 mars 2011.
- Le marché du lundi matin accueille un nouveau commerçant. En effet, Monsieur AUBINEAU, fromager, a sollicité un emplacement auprès de la municipalité.
- Madame CHILON fait un point sur l'organisation de la Saint Vincent. La municipalité a pris à sa charge le vin d'honneur servi à la salle des fêtes, le concours des services de la Croix Rouge, le fleurissement de la salle des fêtes, le casse croûte du matin, le casse croûte du soir ainsi que 3 intronisations et 3 repas. La participation devrait s'élever à environ 1400 euros. Une réunion de clôture (dépenses/ recettes) sera organisée avec la Commanderie, les vignerons et les associations participantes, à laquelle seront conviés les bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée.
- Pierre NION fait le point sur l'organisation de « la Nuit de la Chouette » le 19 mars 2011 à BENAIS. Un partenariat s'est mis en place avec la LPO à l'initiative du projet, le PNR, l'office de tourisme du Pays de Bourgueil, la mairie de Bourgueil et la mairie de Continvoir. Les infos sont d'ores et déjà en ligne sur le site internet de la LPO <http://nuitdelachouette.lpo.fr> / (cliquer sur « trouver une sortie » puis sur le département 37 puis sur les activités à Benais). 10 ballades encadrées par des bénévoles de la LPO seront proposées au public à la tombée du jour. Les réservations se feront par l'intermédiaire de l'office de tourisme exclusivement.
- Madame CHILON expose les difficultés rencontrées par le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires en fin d'année 2010 dans le cadre des compétences transférées par le conseil général d'Indre et Loire aux organisateurs secondaires des services. Le conseil général a du réexaminer les conventions qui le lient aux organisateurs secondaires pour que la passation des marchés se déroule conformément à la réglementation.

- La carte scolaire 2011/2012 prévoit un nombre très important de postes d'enseignants supprimés dans le monde rural. Notre regroupement pédagogique est concerné par un risque de fermeture d'un poste d'enseignant. Un courrier argumenté et co signé par Madame le Maire de Restigné et Madame la Présidente du SIVOM scolaire a été adressé à l'Education Nationale. La copie a été transmise à Monsieur le Sous préfet, Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Général, les directeurs de nos écoles, l'association des parents d'élèves. Madame le Maire s'est entretenue sur ce dossier avec Monsieur le Sous Préfet, Monsieur le Député et Monsieur le Conseiller Général. La décision de l'Education Nationale est actuellement reportée post élections cantonales.
- Madame le Maire et Madame CHILON ont rencontré Monsieur le Sous Préfet pour évoquer la carte scolaire, le PLU et l'utilisation de la salle des fêtes.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un vigneron du village l'informant de la demande d'indemnisation transmise à la fédération départementale de chasse suite à des dégâts provoqués dans une parcelle de vigne par des sangliers.
- Le carnaval du RPI se déroulera cette année à Restigné le 2 avril 2011.

### **LOCATION VESTIAIRES DU STADE**

Suite à la demande écrite de l'association des randonneurs Equestres du Val d'Argent situé à LE PIN 79140 de mise à disposition des sanitaires du stade lors de la randonnée organisée sur la commune les 15 et 16 juillet 2011, le conseil municipal donne un avis favorable, après avis du sporting club benaisien, à cette association qui installera son bivouac sur un terrain privé proche du stade.

Le conseil municipal décide de fixer à 50 euros pour le week-end cette mise à disposition.

- Une information publique sur les compteurs LINKY se déroulera le 28 février à Benais. Une permanence EDF sera installée sur le marché devant la mairie.
- Le conseil municipal est informé de la domiciliation de l'association de Brass Band du Pays Bourgueillois en mairie de Benais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.